



Informations pratiques

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30 - 12h30 / 14h00 - 19h00
Jeudi 14h00 - 19h00

Coordonnées:

Tél 05 61 84 22 22
Mel :
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr
Site internet : www.roqueseriere.fr

Bibliothèque:

Mardi / Jeudi : 16h30 - 18h30

Déchetterie de Garidech:

La semaine :
9h00 - 11h50 / 14h00 - 18h00
Le dimanche :
9h00 - 11h50 / 13h00 - 17h30
Fermeture : le mardi, jeudi et jours fériés

Ramassage des ordures

(sortir les poubelles la veille)
Déchets ménagers: poubelle noire tous les mardis matin.
Tri sélectif: poubelle jaune tous les vendredis des semaines paires.

Edito:

Les gilets jaunes

C'est bien un soulèvement populaire porté par trois crises qui se sont développées sans doute depuis plus de 20 ans : une crise sociale (on n'y arrive plus, même si on a un boulot) une crise politique (taxes supplémentaires pour le peuple et exonérations pour les riches) une crise institutionnelle enfin (taux d'abstention records, perte de confiance et même défiance envers les élus, les syndicalistes, les personnes publiques.)

Nous sommes donc en train de vivre une période exceptionnelle de notre histoire. Dans cette situation d'exception, le Conseil municipal, à l'unanimité, a voulu répondre favorablement à l'invitation des maires ruraux de France : un cahier des doléances a été ouvert et l'intégralité des contributions a été adressée aux deux associations des maires de France et au préfet.

Dans notre histoire, un soulèvement populaire ne s'est jamais produit sans violences. Quels qu'en soient les auteurs, on peut les comprendre, sans pour autant les excuser : elles sont incompatibles avec notre république. Rien ne justifie une atteinte à l'intégrité des personnes, aux institutions, à la liberté de la presse... Il faut donc les dénoncer avec intransigeance.

En ce début d'année, je formule le vœu qu'un véritable débat citoyen permette d'apporter des réponses de sortie de crise de nature à faire progresser notre démocratie. La commune de Roquesérière apportera si nécessaire son concours à ce débat.

Bonne année à tous

Jean-Claude MIQUEL

Ils se sont dit « oui » :

* *erratum flash septembre 2018 : CARPI Angélie et LARROCHE Benjamin le 21 juillet 2018
URRIOLA PARADA Katia et BOULESTEIX Nicolas le 24 février 2018
CAMPOS Emma et CASTEL Benoit le 22 septembre 2018*



Ils nous ont quittés :

ESPA (PRATVEIL) Germaine le 01/12/2018
CATHALA Jacques le 08/12/2018
BELAN Danielle le 01/01/2019
NAVARRO Jacques le 08/01/2019

Ils arrivent !

PETITPOISSON Eylliette née le 19/09/2018
PALUDETTO Lyanna née le 01/10/2018
HERPIN Gabriel né le 26/10/2018
BARRANDON Ulysse né le 20/11/2018



À venir...

AGENDA 2019

• Vœux à la population le 25 janvier 2019 à 19h00

Rénovation de la Salle Polyvalente

Depuis quelques années, sur le bâtiment de la salle polyvalente sont apparues de nombreuses fissures.

Après déclaration de catastrophe naturelle, l'assurance a pris en charge des travaux de consolidation du bâtiment. Des travaux nécessaires sont prévus à partir du 25 mars prochain et seront réalisés par l'Entreprise Soltechnic sur une durée d'une semaine.

Cette intervention nous impose de décaler les travaux d'économie d'énergie et d'accessibilité qui ne peuvent intervenir qu'après la consolidation du bâtiment, à partir du 1 avril 2019 sur une durée de 6 à 7 semaines.

Et donc la salle polyvalente est disponible pour l'ensemble des associations et des administrés jusqu'au 24 mars prochain.

Economie d'énergie

Afin de réduire la consommation des éclairages communaux, nous avons rénové l'ensemble des éclairages à l'intérieur et à l'extérieurs de l'église et nous vérifions les gains sur la facture d'électricité des spots extérieurs à l'église par exemple.

Existants : 3 Spots à iodure de puissance 3x430w, remplacés par 3 spots à éclairage led de puissance 3x150 w, ces lampes sont équipées de détecteurs crépusculaires.

Les nouvelles led installées consomment 3 fois moins d'énergie que les anciennes lampes, ce qui représente une économie substantielle.

Notre politique de remplacement de l'éclairage par des led concerne également la salle polyvalente et l'éclairage de la voirie qui fait l'objet d'un programme établi avec le SDEHG sur 3 ans.

Circulation à double sens Rue de l'église

Avec la rénovation de la Rue de l'église, nous projetons sa mise en double sens afin de faciliter la circulation des véhicules à proximité de l'école.

Daniel TOULON

LES LOTISSEMENTS

Les finitions du premier lotissement sont en cours : espaces verts, trottoirs , et éclairage qui devrait être opérationnel début février.

Le permis d'aménager du deuxième lotissement a été accordé le 31 octobre dernier, les pré-réservations sont possibles dès à présent.

L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Dans le cadre des obligations fixées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, la Commune fera l'objet d'un contrôle des assainissements autonomes cette année. Ce contrôle sera réalisé par la société Véolia, mandatée par la Communauté de communes. Il sera précédé d'une réunion publique d'information dont la date vous sera communiquée prochainement par courrier. Les administrés impactés sont ceux dont les habitations ne sont pas couvertes par l'assainissement collectif. Pour plus de précisions géographiques, rendez-vous sur le site internet : <http://www.roqueseriere.fr>
=> l'onglet aménagement de la commune => assainissement => zonage de l'assainissement collectif.



Jean-Louis GENEVE

DU NOUVEAU A LA BIBLIOTHEQUE !

La bibliothèque de Roqueserière reçoit les assistantes maternelles et "leurs enfants" le mardi matin, tous les 15 jours. Des bénévoles les accueillent et racontent de petites histoires, chantent quelques airs bien connus "Alouette, gentille alouette" ou « Il était un petit homme, pirouette cacahouète ». Les chers petits se familiarisent avec les livres, ils les choisissent, tournent les pages, les rangent... et, avec leurs « nounous », ils apprécient l'espace qui leur est réservé au sein de la Mairie ce jour là.

Les bibliothécaires remercient la municipalité de leur avoir accordé le financement d'une formation « littérature jeunesse et lecture à voix haute ». Elles en feront rapidement profiter leur public.

Rappel des horaires d'ouverture au public : MARDI et JEUDI de 16h30 à 18h30.

L'équipe de la bibliothèque : Catherine, Fabienne, Isabelle, Marie-Claude

Le Centre Communal d'Action Sociale

LES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VOUS SOUHAITENT UNE TRES BONNE ANNEE 2019

ET VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VOEUX DE SANTE

DISPOSITIF SAISONNIER « VAGUES DE FROID »

C'est sûr, nous voilà bien en hiver, une vague de froid est arrivée. Afin de guider l'**action des services opérationnels sanitaires et sociaux en faveur des personnes vulnérables**, la Mairie est en charge de recueillir l'identité et les coordonnées des personnes âgées et/ou handicapées et/ou isolées, résidant à leur domicile. Si vous êtes concerné(e)s et que vous souhaitez être inscrit(e)s sur cette liste, faites-en faire la demande auprès du secrétariat de la Mairie (05 61 84 22 22).

REPAS DES ANCIENS

Mais le froid ne devrait pas venir perturber les Anciens de Roquesérière qui, une fois de plus, retrouveront ceux de Montpitol, pour **un repas et un après-midi de fête, le dimanche 20 janvier 2019** dans la salle des fêtes de Roquesérière. C'est l'occasion de se retrouver, d'échanger des nouvelles, des anecdotes du « bon vieux temps » et de passer un bon moment. **Le CCAS remercie les enfants de l'ALAE, ainsi que leurs animateurs, qui ont réalisé les cartes de voeux** jointes aux invitations à ce repas.

LES ENFANTS AU CIRQUE

Le 20 décembre 2018, un petit cirque de passage dans notre village a offert un spectacle aux enfants, dans la salle des fêtes. Ils étaient fort nombreux, excités à la veille des vacances de Noël, ébahis par les performances de l'acrobate et enchantés par les prouesses des animaux. **Le CCAS leur a offert boissons et chocolats.**



DIPLOMES PREMIERS SECOURS

Les **9 personnes retraitées qui ont participé à la formation aux premiers secours le 21 juin 2018 ont reçu leur diplôme Prévention et Secours Civique** le 22 novembre 2018 en présence de quelques élus et d'Aurélie Buhagiar, représentante du Comité du Bassin D'emploi du Nord Est Toulousain (CBE du NET) grâce à qui ce dispositif a été mis en place. Devant la satisfaction des participants, il est prévu de réitérer cette formation en 2019.

PROJETS 2019

Pour l'année 2019, les membres du CCAS ont plusieurs projets pour les personnes de plus de 62 ans :

- l'organisation d'une nouvelle session de formation aux premiers secours, avec le CBE du NET,
- l'organisation d'une nouvelle session d'initiation à l'informatique, avec le CBE du NET,
- une séance de remise à niveau des connaissances du code de la route, avec la Prévention Routière,
- une présentation du dispositif "mieux vivre chez soi à la retraite", avec la CARSAT et SOLIHA (solidaire pour l'habitat).

Histoire de Roquesérière (suite)

« L'intérieur de l'église présente une nef de 13 mètres sur 8 environ, soudée au clocher rectangulaire plus ancien, qui la sépare du chœur. Cette disposition est commode pour les moines qui priaient derrière l'autel placé sous le clocher.

Au fond de l'église se trouve un bénitier à décoration romane supporté par une colonne enveloppée de billettes en damier.

L'église de Roquesérière est un des rares édifices religieux qui soit conservé presque entier dans ses formes primitives depuis près de sept siècles dans notre région.

Au XVIème siècle Roquesérière était desservi par un curé ou recteur assisté de deux vicaires, recevant 40 écus d'honoraires. Le recteur percevait la onzième partie du blé, du lin et du vin. La dîme était encore levée sur quelques autres grains ou légumes.

Le bénéfice de la cure s'affermait à huit cents livres au XVIème siècle et à mille en 1615.

Dès le commencement du XIIIème siècle, la seigneurie de Roquesérière relevait des comtes de Toulouse. En 1271, elle fut rattachée à la couronne, puis s'en trouva bientôt séparée au profit de Raymond d'Alton. Un siècle plus tard, en 1390, elle appartenait à Arnaud de Caraman. »



Union Nationale des Combattants
Section de Roquesérière
102 Gde rue Tolosane
31380 ROQUESERIERE

CARTE DU COMBATTANT APRES LE 2 JUILLET 1962

L'attribution de la carte du combattant à l'ensemble des militaires ayant servi en Algérie jusqu'au 1er juillet 1964 était une revendication portée depuis de nombreuses années par les associations d'anciens combattants. Au terme des travaux qui se sont déroulés à l'initiative de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées au cours des premiers mois de l'année 2018, conduits en étroite concertation avec les associations représentant les anciens combattants, le Gouvernement a décidé de satisfaire cette demande et d'inscrire cette mesure dans le projet de loi de finances pour 2019. Le décret relatif à la carte du combattant est paru au journal Officiel le 16 décembre.
Un arrêté du 12 décembre 2018 modifie l'arrêté du 12 janvier 1994 en fixant les périodes à prendre en compte de la façon suivante ;

« Dans le cadre des missions menées en Algérie après le 2 juillet 1962 conformément aux accords d'Evian du 3 juillet 1962 au 1 juillet 1964. »

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2019. Il appartient désormais aux intéressés de formuler une demande auprès du service départemental de l'Onac-VG dont ils relèvent. La carte leur sera attribuée par le directeur général de l'Office qui aura préalablement recueilli l'avis de la commission nationale de la carte du combattant. Le Gouvernement ne prévoit pas de rétroactivité dans l'attribution de la carte du combattant, et par voie de conséquence dans l'attribution de la retraite du combattant.

Pour toutes informations complémentaires prendre contact avec le président de l'Union Nationale des Combattants de Roquesérière, Azas, Montpitol,
Mr VIDAL J-F au 05 61 84 22 45.



NOUVELLE SALLE UNC

Une nouvelle salle pour nos anciens combattants sera disponible d'ici fin janvier 2019

Une nouvelle association

En 2018, 2 nouvelles associations ont été créées. Dès le mois de janvier 2019, nous avons le plaisir d'enregistrer l'arrivée d'une nouvelle association : Bricolivres dont le slogan est :
« ne jetez plus vos livres, venez apprendre à les réparer »

Pour l'U-N-C VIDAL J-F.



Comme tous les ans avec l'aide de la municipalité, le Père Noël a rendu visite aux enfants de notre école et leur a distribué les cadeaux très attendus. Cet après midi festif s'est conclu par un goûter apprécié de tous.

Trois nouvelles pensionnaires vont être accueillies au sein de l'Alaa. Il s'agit de 3 cocottes, don d'une administrée. Bienvenue et longue vie à elles, qui pourront déguster les reliefs des repas des enfants et nous faire de beaux et bons œufs : Rendez-vous à Pâques.....



Martine COGNET

Ce que dit la législation :

Place PMR : Se garer sur une place handicapée est assimilable à un stationnement gênant, pour lequel vous risquez une amende forfaitaire de 135€ (majorée à 375€) en vertu de l'article R417-11 du code de la route.



La rubrique du Roumégaire :

Le Roumégaire : « J'en ai pour une minute !!! »
Jacouti : « Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap »

REU : Registre Electoral Unique

A compter du 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du REU, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année s'il répond aux critères, et en vue d'un scrutin, jusqu'au 6ème vendredi précédent ce scrutin.

Pour les élections européennes 2019, vous aurez jusqu'au 30 mars 2019 pour vous inscrire.

Les services administratifs